

Réunion de quartier N°2 | COMPTE RENDU

Date de la réunion | Heure : 17/10/2020 | 10h00 | Lieu de la réunion Salle Rionis

Réunion organisée par MAIRIE DE RUOMS

Type de réunion Réunion de quartier

Animateur M. Le Maire

Quartiers :

- Route de Pradons
- Les Crozes
- Les Fontaines
- Champ du four
- Rue Maréchal Foch
- Rue Olivier de Serre
- Place Charles De Gaulle
- Alphonse Daudet

Participants Mairie :

Guy Clément,
Messaoudi Simone,
Besancenot Thierry,
Caron Christian,
Noharet Aurélia,
Tourre Thierry,
Ozil Magalie,
Allègre Yves,
Allègre Marie-Christine,
Coupé Michel,
Costes Bernadette.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

La réunion débute par un mot du Maire qui présente l'équipe. Il précise qu'il n'y aura pas de discussion sur les poubelles car la réorganisation de ces dernières est en pour parler.

Concernant les demandes du jour, M. Le Maire informe que les élus répondront aux questions posées dans la mesure du possible. Voir les explications à ce sujet parus dans le bulletin de l'intercom.

Une réunion avec les Ruomsois peut être envisagée pour les informer de l'avancement du dossier des EOM.

Projets en cours de demandes de subventions et projets effectués :

. La construction de la nouvelle médiathèque face à l'école Jean Moulin est en cours de réflexion. Dans la partie inondable du terrain, il est envisagé un mini espace vert.

. L'école Jean Moulin manque de place pour de nouvelles classes.

La reconversion de l'ancien cinéma accueillera la cuisine, la cantine et une salle de motricité.

Il permettra également l'accueil du centre de loisirs de l'intercom.

Les travaux en cours de réalisation :

. Les jardins partagés.

. Les toilettes publiques, Place de la république.

. Les toilettes publiques, près du jardin d'enfants.

. Les travaux d'aménagements dans l'ancien cabinet médical permettront d'accueillir :

Un couple de kiné, une sage-femme – gynéco et un dentiste, poste à pourvoir en remplacement du Dr Justafre parti à la retraite.

. Création d'une aire de covoiturage.

. Les réunions de quartiers

QUESTIONS / REPONSES

Les réponses et précisions sont apportées par les responsables des sujets.

Q : Les caméras dans Ruoms ne fonctionnent pas. Suite à un vol de voiture, seules les caméras de Vogüé ont permis de démanteler un réseau ayant procédé à 200 cambriolages dans notre secteur.

Il existe des subventions pour équiper notre commune.

R : *Notre mode de surveillance par caméra est obsolète. Il est prévu de remplacer l'équipement par des caméras à hautes résolutions gérables avec la fibre qui arrivera en 2021/2022.*

Q : L'emplacement actuel du monument aux morts place du Général De Gaulle semble inapproprié car situé à proximité des toilettes publiques. Pourquoi ne pas le déplacer place la république ?

R : *Nous n'avons pas réfléchi à ce sujet.*

Q : Il n'est pas normal que nos impôts financent les écoles privées alors qu'il y a séparation de l'état laïc et de l'église.

R : *La commune participe légalement et obligatoirement aux frais scolaires des enfants en maternelle et primaire du privé quand les établissements sont en convention avec l'état, ce qui est le cas pour St Joseph. Mais l'établissement ne bénéficie pas des aides communales.*

Q : Pourquoi la commune est encore avec le SEBA ?

R : *Le SEBA gère l'approvisionnement en eau et gère les stations d'épurations sur la quasi-totalité du sud Ardèche. La commune est adhérente et y restera.*

Q : Quand seront rebouchées les tranchées faites par RAMPA ?

R : *RAMPA est en cours de travaux d'enfouissement de la fibre. Les tranchées ouvertes seront rebouchées et couvertes toutes en même temps courant 2021 en fonction de l'avancement des travaux.*

Q : La route départementale à hauteur du primeur et Serre est accidentogène. Le mur de clôture est régulièrement endommagé (M. Bonnaud). La vitesse est excessive. Mettre des ralentisseurs ?

R : *La DDT est responsable et ne veut pas faire de modifications sur cette portion de route.*

Pour info : il a été mis en place un compteur de passages et de vitesses pendant 17 jours au quartier Bévennes. Résultat, 100 000 véhicules comptabilisés, une moyenne de 68km/h pour les 80km/h autorisés. Très peu d'excès de vitesse constatés.

La rue Olivier de Serres passera, en accord avec la DDT, à 30km/h sur toute sa longueur.

Q : Demande de création de trottoirs sur la route de Pradons car il y a danger quand les véhicules circulent. De plus, il y a beaucoup de trafic.

En période estivale, il y a des difficultés à accéder à la départementale depuis la rue du champ du four. Que faire ?

R : *La commune ne gère pas la route départementale hors les limites d'agglomération. Nous verrons avec la DDT pour leur faire envisager ces travaux de mise en sécurité.*

Q : Cathy Second demande la pose d'un panneau de sens interdit au début de sa voie car elle est en impasse et de multiples véhicules y font demi-tour.

Q : Demande d'organiser après les crues des journées de ramassages des plastiques et autres sur les berges de la rivière.

R : *Rappel pour tous les riverains, le nettoyage et l'entretien des rives incombent aux propriétaires riverains de leurs parcelles. A eux de voir s'ils ne peuvent le faire, de contacter une association ou une entreprise pour effectuer ces travaux, bien sûr à leur charge. Eventuellement, voir avec "Ardèche verte" qui gère les rivières Ardèche – Chassezac - Beaume. Quant à la commune, elle entretient les siennes. De plus, ce n'est pas aux enfants des écoles d'assurer ce type de travaux qui peut s'avérer dangereux pour eux.*

Q : Les jours de pluie, la rue Cassel est régulièrement inondée. Cela ne va pas s'arranger avec la construction du nouveau cinéma qui va être générateur d'écoulement des eaux de pluies. La partie du ruisseau évacuateur des eaux pluviales est couverte depuis la place du Colonel Tourre jusqu'à la rivière. Quid pour y remédier ?

R : *A l'époque de la mise en œuvre de la couverture du ruisseau, le diamètre des buses enterrées a été sous-évalué. La commune prend en compte la remarque et va étudier les travaux à engager éventuellement pour y remédier. Un petit rappel, ce n'est pas le fait de la municipalité actuelle.*

Q : Les avions militaires perturbent la quiétude des personnes par leurs passages réguliers et particulièrement aux heures du déjeuner !

R : *La mairie ne peut rien faire. Laurent Ughetto, président du département a contacté la base aérienne d'Orange, sans résultat positif.*

Humour: il faut relever le n° d'immatriculation de l'avion concerné pour relever l'infraction.

Q : Avec les conditions climatiques actuelles, et surtout en période estivale, la raréfaction de l'eau devient critique. IL faudrait exiger d'inclure des réserves d'eau pour les nouvelles constructions .

R : *Dans le futur, il devrait y avoir obligation d'équiper chaque construction neuve d'un réservoir de 5 m3 de récupération des eaux de pluie.*

Q : Quid des jardins partagés ?

R : *Indication de la situation des jardins, précisions de la fourniture de la part de la mairie. Une association s'est créée pour la gestion de ces jardins réservés en priorité à ceux qui n'en possèdent pas. S'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Actuellement, 12 personnes inscrites sur une première tranche de 20 parcelles.*

Pour chaque quartier qui en fera la demande, un composteur sera fourni sous la responsabilité d'un référent local.

Info : Le site d'information communale actuel sur site est devenu obsolète. Il est en cours de réactualisation dans sa conception et son contenu.

Fin de la réunion à 11h05, sans le verre de l'amitié : Cause COVID !